

COMMUNE DE STORCKENSOHN

Département du Haut-Rhin
Arrondissement de THANN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 04 mars 2024 – 19h30 heures

Présents : MM., KARCHER Jacques, VERGER Christelle, THUILLIER Christelle, STUDER Jean-Luc, DAUVERGNE Nathalie, OTT Martial, SIMON Manuela

Absents excusés : Monsieur SCHNEIDER Arthur, Monsieur LERCH Michaël

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : /

Ordre du jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 05 février 2024
- 3) Adjudication lot de chasse – validation candidatures
- 4) Subvention Amicale des pompiers du CPI du Chauvelin
- 5) TCCFE – gestion de paiement
- 6) Borne canine
- 7) DIVERS
 - a. Info Urbanisme
 - b. Arrêté préfectoral : interdiction des feux
 - c. Fracture numérique des séniors
 - d. Journée d'embellissement du 13 avril 2024
 - e. Maison Stadelmann
 - f. Thermographie

1) Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Monsieur STUDER Jean-Luc comme secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du 05 février 2024

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 08 janvier 2024, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

3) Adjudication du lot de chasse – validation candidatures

Monsieur le Maire informe l'assemblée des suites de la réunion de la 4C du 22 février 2024 validant les 3 dossiers de candidature.

Il s'agit de :

- Monsieur Anton GUTHAUSER
- Monsieur Jean LIMBACH
- Monsieur Noël ANDRE

Un dossier complet comprend :

Pour le candidat :

- Carte d'identité/passeport
- Déclaration sur l'honneur
- Lettre de motivation
- Le permis de chasse
- Le justificatif de paiement de la cotisation de la chasse au GIC
- Un certificat de domicile
- Le casier judiciaire
- La liste des associés (si association)
- La caution bancaire
- Le règlement du fonds d'indemnisation des dégâts de sangliers

Pour l'Association de Chasse :

- Une lettre d'engagement A-S-C
- Le registre de l'association TI
- Les statuts

4) Subvention Amicale des pompiers du CPI du Chauvelin

Monsieur le Maire soumet la demande de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Chauvelin, à savoir l'attribution d'une subvention de 300 euros. Le Conseil Municipal demande s'il s'agit d'une demande pour un achat particulier. Monsieur le Maire indique que c'est une demande annuelle à toutes les communes du CPI.

Après discussion, le Conseil Municipal se prononce par 4 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS concernant l'attribution d'une subvention à l'Amicale des pompiers du Chauvelin.

5) TCCFE – gestion de paiement

Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité – part communale – TICFE-C

Substitution de la commune de Storckensohn par Territoire d'Énergie Alsace pour la perception du produit de la Taxe et ses modalités de reversement

VU l'article 54 de la loi de finances n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 prévoyant le remplacement de la Taxe communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) par la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité (TICFE) ;

VU l'article L.2333-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Comité Syndical du 13 février 2024 fixant la clé de répartition à utiliser pour effectuer le reversement aux communes ;

Le Maire expose, que sur délibérations concordantes de son Conseil municipal et du Comité Syndical, l'article L.5212-24 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à TEA de se substituer aux communes pour la perception de la TICFE et pour le reversement de cette dernière aux communes.

TEA reversera 99% de la taxe perçue aux communes membres sur la base de la clé de répartition suivante : versement en année N au prorata de l'année N-1 des consommations des gammes tarifaires inférieures à 250kVA.

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur cette disposition et précise qu'elle demeure valable tant que la commune ne rapporte pas sa délibération pour une nouvelle décision contraire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les modalités de reversement par TEA de la TICFE telles qu'exposées ci-dessus.

6) Borne canine

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que la commune compte 36 chiens sur la commune. Il y a également beaucoup de randonneurs et de promeneurs avec chiens qui ne sont pas de la commune.

Au vu de toutes les déjections canines aux abords du Moulin, à l'entrée du chemin menant à Mollau et au niveau de la bande d'herbe rue du Calvaire, il avait été envisagé la mise en place de borne canine, avec sachet pour les crottes, afin que les propriétaires de chiens soient un peu plus concernés par ce problème de santé publique.

Après discussion, il est proposé de mettre en place dans un 1^{er} temps des panneaux incitatifs créés en interne.

7) DIVERS

a. Info Urbanisme

Aucun nouveau dossier depuis le mois de janvier 2024.

b. Arrêté préfectoral : interdiction des feux

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée, l'arrêté préfectoral relatif à l'interdiction de faire du feu. Cet arrêté devra être affiché en mairie, à la place du bûcher au Forst, à la ferme du Gazon Vert, ainsi qu'à la cabane de chasse.

c. Fracture numérique des seniors

Le but de la politique communale pour lutter contre la fracture numérique des seniors est de rendre les personnes âgées autonomes dans leurs démarches administratives, indépendantes vis-à-vis de leurs proches et se rapprocher de leurs enfants et petits-enfants via Internet par des relations plus fréquentes de manière vocale, visuelle et interactive par la Visio.

Sans omettre que l'utilisation de la tablette numérique, qui leur sera fournie, leur donne accès à une multitude de renseignements - journaux, magazines et autres revues en tout genre les intéressants – de jeux plus ou moins ludiques selon leurs choix, et d'accroître sinon d'accroître leur intellect et leur mémoire. Sans compter que la lecture de journaux, par exemple, sera facilitée par la gestion de la taille de l'écriture qui est généralement trop petite sur les éditions papier, ce confort accroîtra leur assiduité à la lecture.

8 candidats se sont inscrits pour la formation des seniors.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de subvention pour 11 tablettes a été adressée à la CeA. Celle-ci pourrait prendre en charge la totalité des tablettes.

d. Journée d'embellissement du 13 avril 2024

3 personnes indiquent qu'elles seront probablement absentes le 13 avril prochain.

Monsieur le Maire demande à ce que l'on modifie la date de cette journée.

La journée d'embellissement se déroulera le samedi 6 avril 2024.

Les travaux prévus :

- Une équipe à la tourbière du Gazon Vert, avec M. FLUHR Samuel de l'ONF

- Travaux sur le captage en eau au Chauvelin alimentant les fontaines et également le captage d'eau au-dessus de chez M. FROEHLY François
- Débroussaillage aux alentours du verger

Il est précisé que la mise en peinture des lampadaires, évoquée lors du dernier Conseil, sera réalisée par une entreprise.

e. Maison Stadelmann

Monsieur le Maire donne des informations à la suite de la réunion en mairie avec M. STADELMANN et sa fille, Mme PLACE, le conciliateur de justice et l'entreprise NICOLLET.

Cette entrevue était nécessaire, car elle a apporté des éclaircissements et a ôté des quiproquos préjudiciables à la suite de l'affaire. Les propriétaires ont trouvé un terrain d'entente en ce qui concerne la façade de l'habitation de Mme PLACE.

Monsieur NICOLLET émet des réserves quant à la poursuite de ce chantier à la suite de menaces de poursuites judiciaires par l'Association de Sauvegarde des Maisons Alsaciennes (ASMA).

f. Thermographie

- 8) Monsieur le Maire précise qu'une vingtaine d'habitations ont été identifiées à la suite d'un contrôle thermographique ayant eu lieu la nuit du 22 février 2024.

Ce contrôle met en exergue d'éventuels défauts d'isolations thermiques d'un bâtiment d'habitation. Une demande d'explications complémentaires a été demandée avant d'informer les propriétaires.

La séance a été levée à 21h45.